



## Instructions de Course type Habitable 2017-2020

Nom de l'épreuve : **Trophée Solo-Duo Terres de Saint-Malo 2020**  
**10<sup>ème</sup> anniversaire**  
**Régate en Double et en Solitaire**

Dates complètes : **6-7-8 Août 2020**

Lieu : **Saint-Malo –Granville - Saint-Quay-Portrieux – Saint-Malo**

Autorité organisatrice : **SNBSM avec le concours de « Terres de Saint-Malo »**

### I- Règles.

I.1 La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans les RCV 2017-2020
- Les prescriptions de la FF Voile
- La jauge IRC
- La catégorie 3 OSR ISAF
- L'avis de course
- Les présentes Instructions de Course et leurs annexes
- les éventuels avenants

I.2 En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article I ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

I.3 Règles de course ou de classe ne s'appliquant pas ou modifiées. Les règles RCV 35, 60.1, 61.1, 62.2, 63.1, 66, A4.1 et A5 sont modifiées par les présentes annexes.

I.5 **Identification.** Numéro de voile et cagnards. Les bateaux enfreignant RCV 77 ou l'annexe G des RCV en ne portant pas de N° dans la GV ou portant des N° illisibles ou différents de ceux sous lesquels ils sont engagés, seront considérés comme DNS et ceci, sans avis préalable ni instruction (modification de RCV 63.1, A4.1 et A5).

**Les bateaux en course arboreront dans leur pataras (à défaut bastaque ou autre dispositif à l'arrière)**

**Le pavillon « C » qui servira de signal d'avertissement pour les voiliers navigant en DOUBLE**

**Le pavillon « N » qui servira de signal d'avertissement pour les voiliers navigant en SOLO**

I.6 **Bateaux admis : voiliers jautés en IRC avec certificat IRC 2020 valide**

I.7. **Publicité.** L'épreuve est classée en catégorie "C" de publicité (art 20 du règlement ISAF (code de publicité)).

### 2- Emplacement du (des) tableau(x) officiel(s) :

Local du Centre de Course SNBSM aux Sablons et sur le bateau comité à Granville et Saint- Quay

### 3- Modifications aux Instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée 1 heure avant l'heure prévue pour le premier signal d'avertissement le jour où elle entrera en vigueur.

#### 4.1 Emplacement du mât de pavillons :

Sur la terrasse du Centre de Course SNBSM et sur le bateau comité à Granville et Saint-Quay

4.2 Délai entre l'amenée de l'Aperçu à terre et le signal d'avertissement : 30 minutes

### 5- Programme des courses :

#### Mercredi 5 Août :

De 16h00 à 19h00 : confirmation des inscriptions Centre de Course SNBSM Atterrage  
Le port du masque sera obligatoire ainsi que le respect des distances physiques de 1m

#### Jeudi 6 Août :

10h00 A proximité du bouton de la Plate (40°40.6 N 2°01.8 W) les concurrents devront passer à proximité du Bateau Comité pour pointage servant d'émergement.

10h30 Signal d'avertissement pour la course Saint-Malo – Granville

#### Vendredi 7 Août :

09h00 : à proximité de la tourelle Le Loup pointage par le Bateau Comité servant d'émergement

09h15 : signal d'avertissement pour parcours Granville – Saint-Quay-Portrieux

*(En cas de vent faible, le parcours pourra être modifié avec une arrivée à Saint-Cast)*

#### Samedi 8 Août :

10h00 En rade de Saint-Quay pointage par le Bateau Comité servant d'émergement

10h30 Signal d'avertissement pour parcours retour Saint-Malo

#### Dimanche 9 Août:

11h30 Résultats et pot avec buffet sur la terrasse de l'Atterrage centre de course SNBSM

### 6 - Répartition des flottes et pavillons de Classes servant de signal d'avertissement

Jauge IRC :

Pavillon « C » pour les bateaux avec équipage en double

Pavillon « N » pour les bateaux navigant en SOLO

Flamme Violette = Départ commun pour toutes les flottes

### 7- Définition de l'emplacement des zones de course.

Zone comprise entre Saint-Malo –Granville- St-Quay – (ou St-Cast)– Saint-Malo

### 8- Description des parcours :

-Parcours côtiers voir Annexe I

le N° du parcours à effectuer sera affiché sur le bateau Comité.

#### 8.1 Bouée de dégagement

Si le bateau comité arbore les pavillons suivant :

Pavillon « D » = Bouée de dégagement prévue

- D seul = bouée de dégagement à contourner à Bâbord
- D + pavillon Vert = bouée de dégagement à contourner sur Tribord.

**Pavillon Rouge** = pointage officiel aux marques (voir 9.2)

## 9- Marques

### 9.1 Définition des marques de parcours et de dégagement.

Parcours côtier = voir Annexe I

Bouée de dégagement = Bouée gonflable blanche

### 9.2 Pointage officiel à la porte

Aux marques surlignées en jaune dans les parcours côtiers, si un bateau du comité de course arborant un pavillon **ROUGE** se tient près de la marque du côté parcours, (la marque gardant son côté requis), il effectue un pointage officiel des concurrents.

Si, après le passage de cette marque, la course ne peut être terminée normalement pour n'importe quelle raison, le pointage effectué à cette marque sera compté comme ordre d'arrivée de la course.

En conséquence :

1 – Les concurrents doivent passer entre la marque et le mât de référence du bateau comité, le pointage sera effectué en application de la définition de finir des RCV (modification de RCV 28).

2 – Les concurrents devront continuer leur course.

Si par la suite, le Comité de Course décide d'arrêter la course, il arbore les pavillons « **Aperçu** » sur « **S** » (modification des signaux de course) signifiant : la course est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée.

Tout événement susceptible de donner lieu à une réclamation ou à une réparation survenant après le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course ne pourra donner lieu à une instruction que si elle concerne des bateaux qui ne sont plus en course

### 9.3 Définition des marques de départ et d'arrivée.

Départ entre Bateau Comité et la marque indiquée sur les parcours en annexe I

Arrivée : Voir Annexe I.

## 10 Définition des zones considérées comme des obstacles.

Les bateaux Comité et bateaux Commissaires sont considérés comme des obstacles.

### 11.1 Départ. Application de la règle RCV 26.

#### 11.1.1. Le signal d'Avertissement sera envoyé 5 minutes avant le signal de départ

11.1.2. Si dans les deux minutes précédant son départ, une partie quelconque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement est du côté parcours de la ligne de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra essayer de transmettre sur le canal de course son numéro de voile. L'échec de la transmission ou le fait de ne pas le faire au bon moment ne pourra pas constituer un motif de demande de réparation (modifie RCV 62.1.a).

- Par ailleurs, cette diffusion ne constitue pas une obligation, et aucun concurrent concerné par un éventuel rappel individuel ultérieur n'est relevé de son obligation de revenir alors prendre le départ.

#### 11.2 Définition de la ligne de départ.

a) Celle-ci est entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque de départ définie à l'article 9.3.

b) Dans le cas de parcours côtiers, et notamment par vent faible, le comité de course peut envoyer le pavillon L ce qui signifie : suivez- moi, la ligne de départ est déplacée (modifie Signaux de course). Les bateaux doivent suivre le bateau comité en direction du parcours.

Lorsque le comité de course veut donner un départ, il mouille la ligne de départ ; le pavillon d'avertissement est envoyé 1 minute après l'amené du pavillon L. Le parcours est alors, hors une éventuelle bouée de

dégagement, constitué des seules marques du parcours initial qui rapprochent de la ligne d'arrivée.

- Quel que soit l'emplacement de la nouvelle ligne de départ, les bateaux doivent prendre leurs dispositions pour s'y rendre. Le nouveau départ sera donné après qu'un temps suffisant se soit écoulé, permettant aux bateaux d'effectuer le trajet.

- Cette nouvelle ligne de départ sera matérialisée par une bouée gonflable ou marque existante sur zone et le mât portant le pavillon orange sur le bateau comité de course. Le parcours est alors, hors une éventuelle bouée de dégagement, constitué des seules marques du parcours initial qui rapprochent de la ligne d'arrivée.

**11.3** Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ en s'en tenant à au moins 100 mètres.

**11.4 Délai -pour prendre le départ.** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS (modification des règles RCV 63.1 et A4).

**11.5.** Quand un **bateau viseur** se tient dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle. A partir de son signal préparatoire, aucun bateau de concurrent ne doit passer entre ce bateau et la marque de départ y compris pour revenir prendre le départ conformément à RCV 30.1.

**11.8. Rappel individuel.**

- Selon RCV 29.1.

**13- Définition de la ligne d'arrivée**

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par un mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'Arrivée définie en Annexes I

**14- Système de pénalités.** Voir aussi l'article 17.6 de la présente annexe, modifiant l'article 14 des IC type.

**14.1** La pénalité de remplacement (RCV 44) concerne les infractions aux règles du chapitre 2 ou de barre et de route du RIPAM quand celles-ci s'appliquent.

**15.4 Temps limite**

**Durée d'ouverture de la ligne d'arrivée** : Heure limite d'arrivée précisée avec la description des parcours.(Annexe I) Ceci modifie RCV 35 et A4.

**16- Réclamations, Reconnaissances d'infraction et demandes de réparation**

**16.1 Délai de dépôt de réclamation :**

Pour chaque classe, le temps limite du dépôt de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour (ou au plus tard , de l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée)

Les convocations seront affichées dans les 60 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins.

**16.2 Emplacement du local du comité de Réclamation.**

Au Centre de Course SNBSM ou au bateau comité pour les courses arrivant à Granville,Saint-Quay ou Saint-Cast

**16.4** D'une manière générale, si le comité de course est empêché d'afficher ses intentions de réclamer ou de déposer ses réclamations dans le délai prescrit en 16.1, les concurrents seront informés par affichage de la durée du prolongement du délai.

**16.5** L'ensemble du contenu de l'article 18 des IC type et les articles 1.5, 6, 17.6.1, 17.6.2 et 18 de la présente annexe, ne pourront faire l'objet de réclamations de concurrents (modification de RCV 60.1).

**16.6** Le dernier jour de la régata, toute demande de réparation doit être déposée dans le temps limite (RCV 61.3 ou IC) pour un incident connu plus de 30 minutes avant ce temps limite ; et 30 minutes, au plus tard, après connaissance de l'incident si la connaissance de l'incident est plus tardive. Ceci modifie RCV 62.2. Toute demande de réouverture doit être déposée pas plus de 30 minutes après que la partie le demandant a été informée de la décision ce même jour, ceci modifie les RCV 66.

**16.7 Après leur franchissement de la ligne d'arrivée de la course et afin que leur(s) future(s)**

réclamation(s) soi(en)t recevable(s), les concurrents doivent indiquer leurs éventuelles intentions de réclamer au bateau Comité de Course assurant l'arrivée [identification réclamant / réclamé]. Ceci modifie la règle RCV 61.

## **17- Classement.**

**17.1** Le système de points à minima de l'annexe A s'appliquera pour le classement IRC

**17.2** Le nombre de course par catégorie pour valider l'épreuve est 1.

### **17.3 Pénalités à appliquer.**

**17.3.1. Modalités Générales.** Les pénalités mentionnées dans les présentes Annexes, peuvent être exprimées en temps ou en pourcentage. Sauf précision différente, le temps concerné est du temps réel ; et dans le cas de pourcentage, la pénalité s'applique selon les modalités de la règle RCV 44.3.c, en utilisant le pourcentage à appliquer décidé par le comité de réclamation. Ceci, hors blessure ou dommage sérieux causé ou avantage acquis significatif.

### **17.3.2 Parcours Côtières.**

Le classement s'effectue par cumul des points acquis lors de chaque course courue et validée, après application des éventuelles pénalités applicables.

. Classement – Pénalités :

a) DNC, DNS, RAF, DNF, DSQ, OCS BFD UFD: application Annexe A.

c) Infractions aux règles autres que celles du chapitre 2, non traitées spécifiquement par un article des IC et de leur annexe, de 10% à 100% du nombre des inscrits ou DSQ selon appréciation du Jury.

**17.4** Quel que soit le système de classement, le comité de réclamation se réserve toujours le droit de disqualifier un bateau : DSQ.

## **18 Règles Spéciales de sécurité – Contrôles des départs sur l'eau**

**18.1** Avant le signal d'avertissement de la première course du jour, chaque concurrent devra passer à proximité du Bateau Comité pour se faire identifier.

Le comité de course pourra procéder à des appels VHF auxquels les concurrents sont tenus de répondre.

### **Gilet de sauvetage obligatoire au départ jusqu'à l'arrivée aux ports**

**Moteur obligatoire avec réserve de carburant suffisante pour rejoindre le port d'arrivée chaque jour**

**18.2 Abandon.** Un bateau qui abandonne doit avertir le comité de course par **VHF 77**, ou par **Tél 06 30 56 34 90** ; également le déclarer par écrit dès son retour à terre, faute de quoi, il pourra être DSQ sur l'épreuve.

### **18.3 Canal de vacation radio : Canal 77**

**19.1 le remplacement de skipper ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du Comité de course.**

. **20.2** Heure limite d'affichage des coefficients de temps compensés :

Deux heures avant l'heure du premier signal d'avertissement de l'épreuve

**20.3** Heure limite des réclamations concernant la Jauge :

- Hors le volet des coefficients déclarés et attribués (calcul des temps compensés), en cas de circonstance exceptionnelle, le comité de réclamation pourra accepter le dépôt de réclamation au-delà du 1<sup>er</sup> jour.
- Pendant les régates, un contrôle pourra être effectué sur 3 bateaux avant ou après chaque course. A cet effet, un membre de l'équipage devra assurer une permanence à bord, au retour à terre et jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations

## **21 Identification des bateaux officiels :**

Le bateau comité arborera le pavillon SNBSM

Pas de communication radio en dehors du canal VHF de course.

**Pour raison de sécurité, chaque bateau est tenu d'être en veille sur VHF 77 et de laisser en fonction le téléphone portable dont le N° a été indiqué sur le fiche d'inscription**

## **25 – Conditions Météorologiques**

En cas de météo défavorable, des parcours de substitution seront affichés sur le tableau officiel et commentés lors d'un briefing spécial pour tous les skippers

## **26 - Remise des prix**

**La remise des prix aura lieu le dimanche 9 Août à 11h30 au Centre de Course SNBSM Atterrage Port des Sablons avec pot**

### **Composition du corps arbitral**

*Président du comité de course : Jean JOURNE*

*Président du comité de réclamation : Guy LESSARD*

**Jeudi 6 Août 2020**

PM 09h48 11m45

BM 16h37 2m30\*\*\*\* *méfiance !* PM 22h01 11m75**Zone de départ : Bouton de la Plate****Ligne de départ** entre le mât du bateau comité arborant le pavillon Orange et cette marque**10h00 :Les concurrents devront passer à proximité du BC pour pointage servant d'émergement****Signal d'avertissement .....10 h30****Parcours 1 environ 39M**

Ligne de départ

Saint-Servantine...Td

SE Minquiers (Sauvages)...Td

La Fille...Bd

**Le Videcoq...Td\*****Arrivée au NW de la Tourelle Le Loup entre Bouée blanche Bd et Bateau Comité Td****Entrée au port du Légué à partir de 19h30****Parcours 2 environ 33M**

Ligne de départ

Saint-Servantine...Td

SE Minquiers...Td

La Cancalaise (Chausey)...Bd

Bouée Epiettes I (Verte)...Td

**Videcoq...Bd\***

Arrivée idem que parcours 1

**Parcours N° 3 environ 36M**

Ligne de départ

Saint-Servantine...Td

Epiettes I (verte) Chausey...Td

**Le Videcoq...Bd\***

Anvers...Bd

**Le Videcoq...Bd\***

Arrivée id parcours 1

**Parcours N° 4 environ 27M**

Ligne de départ

Saint-Servantine...Td

Epiettes I (Verte) Chausey...Td

**Le Videcoq...Bd\***

Arrivée id que parcours 1

**Parcours N° 5 environ 34M**

Ligne de départ

Rondes de l'ouest (Chausey)...Td

Nord Ile Chausey...Td

La Grande Entrée...Td

Anvers...Td 48°53.9 N 1°41.06W

**Le Videcoq...Bd\***

Arrivée id que parcours 1

## Vendredi 7 Août 2020

PM 10h20 11m35 BM 17h07 2m50\*\*\* méfiance PM 22h32 11m50

Ligne de départ à proximité du Loup entre BC et Bouée Orange

| <b>Parcours N° 6 environ 52M</b>   | <b>Parcours N° 7 environ 50 M</b>   |
|--|---|
| Ligne de départ<br><b>Atterrage de Saint-Malo*...Td</b><br>Cap Fréhel...Bd<br><b>Les Landas*...Bd* 48°41.43N 2°31.19W</b><br>Evettes plateau des portes d'Erquy...Bd 48°38.51N 2°31.46W<br>Plateau des Comtesses...Td<br>Plateau des Jaunes Petit Bignon...Bd 48°36.82N 2°35.05W<br><b>Atterrage du Légué*...Td* 48°34.3N 02°41.2W</b><br><b>La Roselière...Td Arrivée entre cette marque et Bateau Comité 48°37.3N 02°43.0W</b> | Ligne de départ<br>Vieux Banc Est (cardinale N)...Bd 48°42.38N 2°9.12W<br>Cap Fréhel...Bd<br><b>Les Landas...Bd*</b><br>Petit Léjon...Td 48°41.8N 02°37.6W<br>Tourelle Madeux...Bd<br><b>Les Noirs card W Arrivée entre cette marque Bd et BC ..Td 48°39.1N 2°48.4W</b> |

### **PARCOURS N° 8 Arrivée Port de Saint-Cast en cas de vent faible**

Ligne de départ

**Atterrage de St-Malo\*...Td**

Banchenou...Td

**Bourdinots 48°39.04N 2°13.3W ... Td Arrivée entre cette marque et BC**



## Samedi 8 Août 2020

PM 10h50 11m05 BM 17h33 2m85\*\*\*\* Attention PM 23h02 11m05  
Zone de départ Rade de Portrieux à proximité sortie du port de St-Quay  
10h00 Pointage des bateaux servant d'émargement Signal d'avertissement 10h30

| <b>Parcours N°9</b> environ 33 M   | <b>Parcours N°10</b> environ 34 M  |
|--|--|
| <b>Ligne de départ</b> entre Bateau Comité et Bouée orange Rade de Portrieux<br>La Roselière...Bd<br>Sud Caffa...Bd<br>Petit Léjon...Td<br><b>Les Landas...Td*</b><br>Cap Fréhel...Td<br><b>Atterrage...Bd*</b><br>Couillons de la porte...Bd<br>Basse du Boujaron...Td<br>Le Sou...Td<br>Grand Jardin...Bd<br>Le Buron...Td<br><b>Coffre3...Bd Arrivée</b> entre cette marque et BC | <b>Ligne de départ idem que n°9</b><br>La Roselière...Bd<br>Sud Caffa...Bd<br>Petit Bignon...Td<br>Plateau des comtesses...Bd<br>Evettes...Td<br><b>Les Landas...Td*</b><br>Cap Fréhel...Td<br><b>Buharats W...Bd*</b><br>Le Sou...Td<br>Grand Jardin...Bd<br>Buron...Td<br><b>Coffre3...Bd Arrivée</b> entre cette marque et BC |

Fermeture de la ligne d'arrivée à 20h00 sauf sur avis contraire du Comité de course par VHF 77

## Samedi 8 Août 2020 (suite)

Dans le cas d'une arrivée le vendredi soir au port des Saint-Cast :  
10h00 pointage des bateaux pour émargement 10h30 Signal d'avertissement

| <b>PARCOURS N° 11</b> 31 M environ  | <b>PARCOURS N°12</b> 20M environ   |
|---|--|
| <b>Ligne de départ</b> entre BC et Bouée orange hors zone bouées de chenal<br>Bourdinots...Bd<br>Sud Minquiers...Td<br><b>Atterrage...Td*</b><br><b>Buharats W..Bd*</b><br>Le Sou...Td<br>Grand Jardin...Bd<br>Buron...Bd<br><b>Coffre3...Bd Arrivée</b> entre cette marque et BC | <b>Ligne de départ id que N°11</b><br>Atterrage...Td<br>Banchenou...Bd<br>Atterrage...Td<br>Bunel...Td<br>Saint-Servantine...Td<br><b>Bouton de la Pate...Td*</b><br>Roche aux anglais...Td<br>Crapaud du Bey...Bd<br><b>Coffre3...Bd Arrivée</b> entre cette marque et BC |

### Nota pour tous les parcours

Aux marques indiquées en gras avec astérisque\* le comité de course pourra :

- soit effectuer un pointage (envoi du **pavillon Rouge**) les concurrents continuent leur route
- soit effectuer une réduction de parcours (pavillon S envoyé)

les concurrents seront prévenus en temps utile par VHF 77